



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 27 REPRESENTES : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 6 décembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 19 décembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</i></p>
--	---

Délibération n°33

Rapporteur : Mme Pauline BRESSE

Objet : Cession de terrains à M. COUTIN Jean-Paul, ou toute société s'y substituant, au lieu-dit « La Plaine de l'Isle »

M. Jean-Paul COUTIN a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir des terrains situés au lieu-dit « la Plaine de l'Isle » afin d'y installer son activité d'exploitation forestière.

Le bâtiment qui sera édifié dans le cadre de cette activité permettra par ailleurs de répondre au besoin de relocalisation de l'Office National des Forêts dont les locaux situés au lieu-dit « les Mollières » ont été démolis dans le cadre du dévoiement de la RD1212.

Aussi, la Municipalité est favorable à la cession, à M. Jean-Paul COUTIN, ou toute société s'y substituant d'une surface d'environ 5 060 m² des parcelles cadastrées section H n° 1120, 1122 et 1504 situées en zones UEc et AP du Plan Local d'Urbanisme.

Les surfaces en zone UEc seront cédées au prix de 30 € le m² et les surfaces en zone AP au prix de 10 € le m².

Le document d'arpentage déterminera les surfaces réellement cédées.

Il conviendra par ailleurs de mettre en place les servitudes de passage et de tréfonds nécessaires à la réalisation du projet. La prise en charge des frais afférents sera déterminée d'un commun accord entre les parties.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 3 abstentions (M. Eric FUSS ayant le pouvoir de Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET) :

- **Autorise la cession à M. COUTIN Jean-Paul, ou toute société s'y substituant, des terrains cités ci-dessus, aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en place des servitudes susmentionnées.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221212-20221212_DE33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

